

La gestion des données à caractère personnel au SI/IL

Livret de l'agent

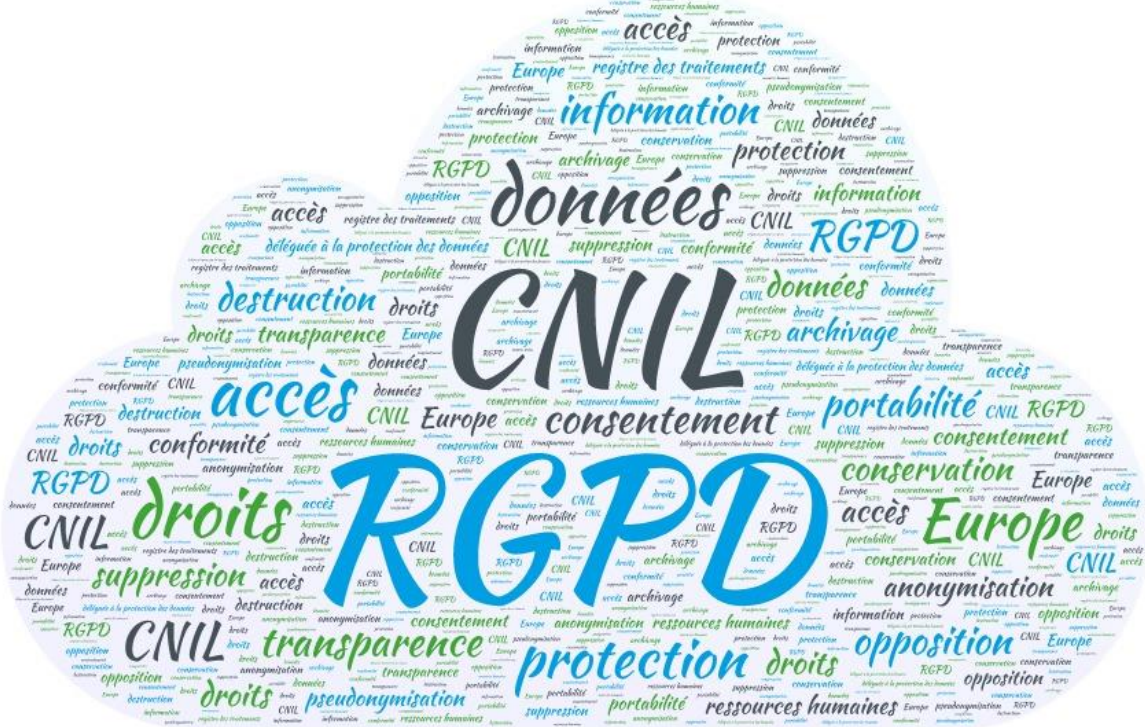
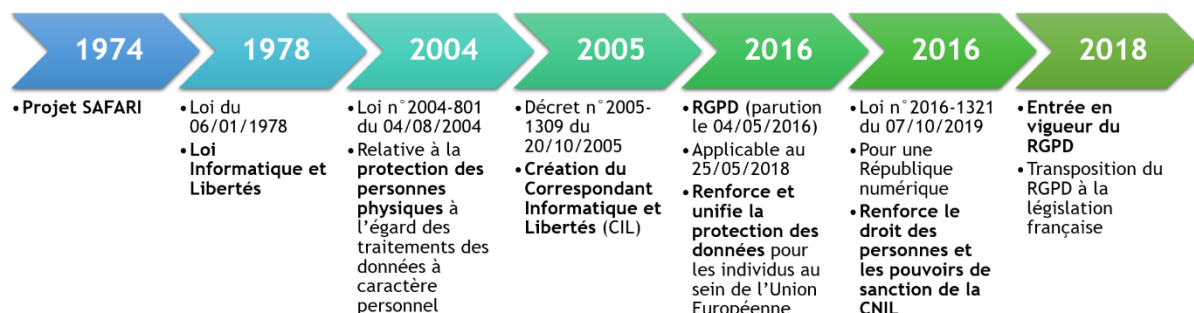


Table des matières

Le RGPD	3
Contexte réglementaire	3
Définition	3
Carte heuristique du périmètre du RGPD	3
L'impact du RGPD pour les collectivités territoriales	4
Les enjeux pour le SIEIL	4
Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?	5
Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?	6
La finalité	6
La licéité ou la base légale	6
Les principes de la collecte de données	7
Les principales obligations	7
Les interlocuteurs	8
Le responsable de traitement	8
La déléguée à la protection des données (DPD)	8
Les missions	8
Le groupe de travail	9
Vos droits en matière de protection des données à caractère personnel	10
Droit d'accès	10
Droit de rectification	10
Droit d'opposition	10
Droit d'effacement	10
Droit à la portabilité	10
Droit à la limitation	10
Vous souhaitez exercer vos droits ?	10
Les traitements de vos données à caractère personnel	12
ATTESTATION DE REMISE DU LIVRET RGPD	23

Le RGPD

Contexte réglementaire



Définition

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est le texte de référence européen en matière de protection des données personnelles pour les résidents de l'Union Européenne. Le RGPD a pour objectif d'harmoniser la régulation des données personnelles au sein de l'Union Européenne.

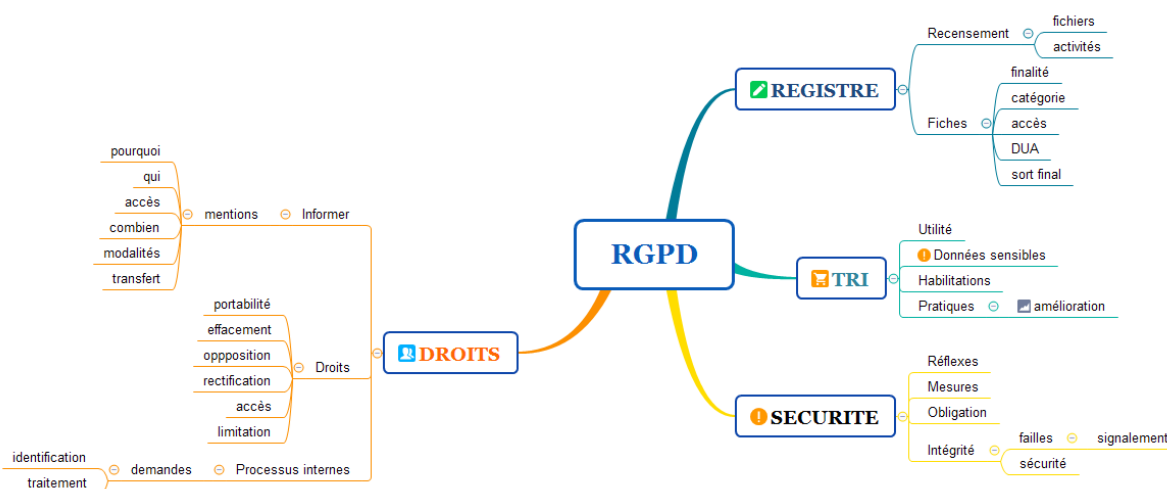
Adopté en 2016, le RGPD est entré en application le 25 mai 2018.

Pour découvrir le RGPD de façon ludique : le RGPD vu par Cookie connecté (en collaboration avec la CNIL) :



<https://www.youtube.com/watch?v=u4M5lVYv3UI>

Carte heuristique du périmètre du RGPD






L'impact du RGPD pour les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure (fichiers de ressources humaines), la sécurisation de leurs locaux (contrôle d'accès par badge, vidéosurveillance) ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge.

Certains de ces traitements présentent une sensibilité particulière, comme les fichiers d'aide sociale et ceux de la police municipale.



Obligation de nommer un délégué à la protection des données (DPD)	<ul style="list-style-type: none"> La DPD a été nommée lors du Comité syndical du 14 juin 2018 et déclarée à la CNIL le 4 juillet 2018 	
Un renforcement des droits des personnes	<ul style="list-style-type: none"> Consentement renforcé et transparence Plus d'informations fournies lors de la collecte 	
	<ul style="list-style-type: none"> Droits de rectification et d'effacement renforcés 	
	<ul style="list-style-type: none"> Droit à la portabilité des données 	
	<ul style="list-style-type: none"> Droit à réparation des dommages matériel ou moral Réduction de 2 à 1 mois du délai de traitement des demandes de droits d'accès 	
Une conformité basée sur la responsabilisation	<ul style="list-style-type: none"> Protection des données dès la conception et par défaut Allègement des formalités administratives et responsabilisation des acteurs Etudes d'impact sur la vie privée (PIA) pour tous les traitements à risque Obligation de sécurité et de notification des violations de données personnelles Tenue de documentation attestant de la conformité des processus et de leur suivi qualitatif Le sous-traitant a les mêmes obligations que le responsable des traitements 	

Les enjeux pour le SIEIL

- Moderniser l'action publique
- Créer de la confiance
- Respecter les droits des usagers
- Offrir plus de transparence
- Minimiser les risques informatiques
- Minimiser les risques de sanctions

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Une « donnée personnelle » est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ».

Une personne physique peut être identifiée :

- Directement : nom et prénom
- Indirectement : numéro de téléphone, plaque d'immatriculation, numéro de sécurité sociale, adresse postale, courriel, voix, image...

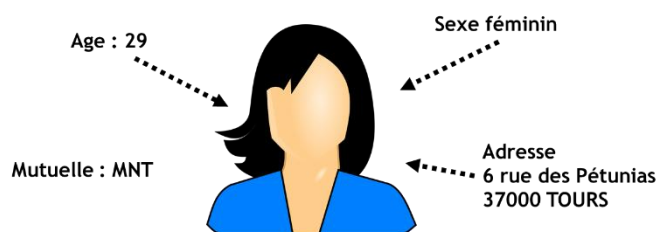
L'identification d'une personne peut être réalisée :

- A partir d'une seule donnée : nom
- A partir du croisement d'un ensemble de données : une femme vivant à telle adresse, née tel jour et membre d'une association



- Nom ?
- Prénom ?
- Sexe féminin
- Age : 29
- Adresse : 6 rue des Pétunias, 37000 TOURS
- Mutuelle : MNT

=



Claire PELLETIER



Je suis une base de données
personnelles

Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?

Un « **traitement de données personnelles** » est une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé : collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission ou diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement.

C'est donc une notion très large : tout maniement de données, y compris une simple consultation, est un « traitement de données personnelles ».

Un traitement de données personnelles n'est pas nécessairement informatisé : les fichiers papier sont également concernés et doivent être protégés dans les mêmes conditions.

EXEMPLES DE TRAITEMENT

Gestion des assemblées délibérantes, gestion du site internet, gestion des logiciels, gestion des dossiers de travaux, gestion du personnel...

Il peut s'agir d'une base de données, d'un fichier papier ou numérique, d'une application mobile, de sites web...

La finalité

Un traitement de données doit avoir un objectif, une finalité déterminée préalablement au recueil des données et à leur exploitation. Autrement dit, il n'est pas permis de collecter des données lorsque l'on ne sait pas quel usage en faire. Par ailleurs, en principe, la finalité initiale doit être respectée, afin d'éviter tout « détournement de finalité ».

EXEMPLE DE FINALITE




Un maire ne pourra pas se servir du fichier des inscriptions scolaires pour faire de la communication politique. La liste électorale pourra en revanche être utilisée à une telle fin.

La licéité ou la base légale




Chaque traitement doit être licite. Cela signifie d'abord qu'il doit être conforme au droit en général. Cela signifie, ensuite, qu'il doit reposer sur l'une des six « bases légales » permises par le RGPD. C'est-à-dire l'une des hypothèses dans lesquelles le RGPD autorise un opérateur à traiter les données de personnes physiques :

- L'obtention du consentement préalable de la personne,
- L'exécution d'un contrat conclu avec elle,
- L'accomplissement d'une mission d'intérêt public,
- Le respect d'une obligation légale qui impose le traitement de ces données ...

Les principes de la collecte de données

	<p>Principe de finalité : indiquer à quoi le fichier va servir. Les données ne peuvent être recueillies que pour une finalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminée, explicite et légitime • Correspondant aux missions de la collectivité <p>Autrement dit, ce principe limite la manière dont le responsable du traitement pourra utiliser ou réutiliser ces données dans le futur.</p>
	<p>Principe de pertinence : aussi appelé principe de proportionnalité ou de minimisation de la collecte.</p> <p>Seules les données strictement nécessaires à la réalisation de l'objectif peuvent être collectées.</p>
	<p>Principe de temporalité : aussi appelé principe de conservation.</p> <p>Une fois que l'objectif poursuivi par la collecte des données est atteint, il n'y a plus lieu de conserver les données et elles doivent être supprimées.</p>

Les principales obligations

	<p>Sécurité des fichiers</p> <p>Obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir la sécurité des données collectées • Garantir leur confidentialité <p>Obligation d'adapter ces mesures en fonction des risques qui pèsent sur les données</p>
	<p>Information des personnes de leurs droits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit d'accéder à ses données • Droit de les rectifier • Droit de s'opposer à leur utilisation
	<p>Formalités préalables auprès de la CNIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de transfert des données hors UE et pays approuvés • Application des marges de manœuvre (mise à jour de la loi Informatique et Libertés) • Simplifications

Les interlocuteurs

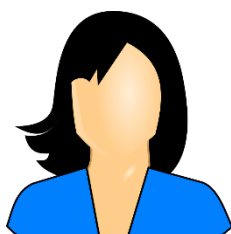
Le responsable de traitement



La personne morale ou physique qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement, c'est-à-dire l'objectif et la façon de le réaliser, est appelée « responsable de traitement ».

Pour le SIEIL, le responsable de traitement est le Président.

La déléguée à la protection des données (DPD)



Pour le SIEIL, la déléguée à la protection des données est Aude POUCE (désignation par le Comité syndical le 14 juin 2018).

Les missions

- 1. Informer et conseiller**, notamment son représentant légal ainsi que les agents sur la conformité au RGPD des traitements actuels et à venir. La déléguée conseille par exemple la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données.
- 2. Contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données**
La déléguée tient et actualise le registre des traitements.
Ce registre lui offre une vue d'ensemble sur les traitements : quels objectifs, quelles données, quels destinataires, quelles durées de conservation, quelles mesures de sécurité... ?
- 3. Être le point de contact pour les personnes dont les données sont traitées par la collectivité et l'interlocuteur privilégié de la CNIL**
Pour cela, les coordonnées de la DPD doivent être facilement accessibles. Il est donc nécessaire de les mentionner sur les différents formulaires et sur le site internet.



La déléguée
informe et
conseille la
collectivité



La déléguée
contrôle le
respect du
règlement



La déléguée est
le point de
contact pour
l'exercice des
droits

Le groupe de travail



Le groupe de travail est composé de Sophie NICOLAS, Joris BARBIER, Valérie DRILLOT, Marion GUERINEAU et d'Inès SAUVAGE.

Son rôle est d'accompagner la DPD dans la conformité, de prioriser les actions à mener et de proposer des actions.

Vos droits en matière de protection des données à caractère personnel

Droit d'accès

- La personne accède à toutes les informations détenues sur elle

Droit de rectification

- La personne modifie des informations détenues sur elle

Droit d'opposition

- La personne refuse l'utilisation des informations détenues sur elle

Droit d'effacement

- La personne demande la suppression des informations détenues sur elle

Droit à la portabilité

- La personne récupère dans un format ouvert et lisible par machine les informations détenues sur elle

Droit à la limitation

- La personne demande à « geler » l'utilisation des informations détenues sur elle

Ces droits comprennent chacun des exceptions et des limitations spécifiques, en fonction de la base légale du traitement ou de son contexte.

Par exemple, un agent ne peut pas s'opposer à la collecte de ses coordonnées bancaires car sans ces données le SIEIL ne peut pas lui verser son salaire.

Vous souhaitez exercer vos droits ?

Il suffit de faire une demande écrite à la Déléguée à la protection des données (DPD) par mail à rgpd@sieil37.fr ou par écrit à :

SIEIL

Déléguée à la protection des Données

12-14 rue Blaise Pascal

BP 51314

37013 TOURS CEDEX 1

Plus de droits pour vos données !

1 Des données à emporter !

Je peux récupérer les données que j'ai communiquées à une plate-forme et les transmettre à une autre (réseau social, fournisseur d'accès à internet, site de streaming, etc.)



2 Plus de transparence

Je bénéficie de plus de lisibilité sur ce qui est fait de mes données et j'exerce mes droits plus facilement (droit d'accès, droit de rectification).



3 Protection des mineurs

Les services en ligne doivent obtenir le consentement des parents des mineurs de moins de 15 ans avant leur inscription.



4 Guichet unique

En cas de problème, je m'adresse à l'autorité de protection des données de mon pays, quelque soit le lieu d'implantation de l'entreprise qui traite mes données.



5 Sanction renforcée

En cas de violation de mes droits, l'entreprise responsable encoure une sanction pouvant s'élever à 4% de son chiffre d'affaires mondial.



Illustration : Martin Vidberg

6 Consécration du droit à l'oubli

Je peux demander à ce qu'un lien soit déréférencé d'un moteur de recherche ou qu'une information soit supprimée s'ils portent atteinte à ma vie privée.



Nouveau Règlement européen sur la protection des données personnelles

Après quatre années de débats, l'Union européenne a adopté le projet de règlement sur la protection des données personnelles qui doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique. Le «RGPD» renforce les droits des citoyens européens et leur donne plus de contrôle sur leurs données personnelles. Il simplifie les formalités pour les entreprises et leur offre un cadre juridique unifié. Il est applicable depuis le 25 mai 2018 dans toute l'UE !

Les traitements de vos données à caractère personnel



Tours, le 1^{er} octobre 2019

Responsable du traitement : Jean-Luc DUPONT

Nom du traitement : **Gestion de la prévention des risques**

<p align="center">Note d'information individuelle relative à la mise en place d'un traitement de données personnelles</p>
--

Le 25 mai 2018 est entré en vigueur un nouveau règlement européen, relatif à la protection des données personnelles (RGPD) ; ce règlement a introduit de nouvelles dispositions concernant le traitement de vos données personnelles détenues par le SIEIL. Ainsi, l'employeur est tenu de vous informer individuellement lors de la mise en place d'un traitement de vos données personnelles.

Dans le cadre du traitement de données personnelles « **Gestion de la prévention des risques** » en vigueur, veuillez donc trouver, en vertu de l'article 13 du RGPD, les informations suivantes :

- **Responsable du traitement** : Jean-Luc DUPONT - sieil@sieil37.fr
- **Déléguée à la protection des données** : Aude POUCE - rgpd@sieil37.fr
- **Finalités du traitement** : Gestion des dossiers d'hygiène et de sécurité au travail des agents
- **Base juridique du traitement** : obligations légales et réglementaires
- **Destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel** :
 - SIEIL : service prévention des risques et service ressources humaines du SIEIL ;
 - Externes : organismes de formation
- **Transfert en dehors de l'UE** : non
- **Durée de conservation de vos données personnelles** : durée de l'exercice de l'agent
- **Rappel de vos droits** :
 - Droit à l'accès et à l'obtention de la copie de vos données personnelles
 - Droit à la rectification et à l'effacement de vos données personnelles
 - Droit à la portabilité de vos données personnelles
 - Droit d'opposition au traitement pour motif légitime et droit de limitation du traitement
 - Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- **Décisions exclusivement fondées sur un traitement automatisé sans intervention humaine** : non

Tours, le 1^{er} octobre 2019

Responsable du traitement : Jean-Luc DUPONT

Nom du traitement : **Gestion des opérations de recrutement**

<p align="center">Note d'information individuelle relative à la mise en place d'un traitement de données personnelles</p>
--

Le 25 mai 2018 est entré en vigueur un nouveau règlement européen, relatif à la protection des données personnelles (RGPD) ; ce règlement a introduit de nouvelles dispositions concernant le traitement de vos données personnelles détenues par le SIEIL. Ainsi, l'employeur est tenu de vous informer individuellement lors de la mise en place d'un traitement de vos données personnelles.

Dans le cadre du traitement de données personnelles « **Gestion des opérations de recrutement** » en vigueur, veuillez donc trouver, en vertu de l'article 13 du RGPD, les informations suivantes :

- **Responsable du traitement** : Jean-Luc DUPONT - sieil@sieil37.fr
- **Déléguée à la protection des données** : Aude POUCE - rgpd@sieil37.fr
- **Finalités du traitement** : Recrutement du personnel
- **Base juridique du traitement** : obligations légales et réglementaires
- **Destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel** :
 - SIEIL : service RH, service Comptabilité, Direction, responsables de service
 - Externes : centre de gestion d'Indre-et-Loire, Paierie départementale d'Indre-et-Loire, caisses de retraite, MNT, CNAS, URSSAF
- **Transfert en dehors de l'UE** : non
- **Durée de conservation de vos données personnelles** : 80 ans à compter de la date de naissance de l'agent
- **Rappel de vos droits** :
 - Droit à l'accès et à l'obtention de la copie de vos données personnelles
 - Droit à la rectification et à l'effacement de vos données personnelles
 - Droit à la portabilité de vos données personnelles
 - Droit d'opposition au traitement pour motif légitime et droit de limitation du traitement
 - Droit de retirer votre consentement (*uniquement quand le traitement est fondé à l'origine sur le consentement du salarié*)
 - Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- **Décisions exclusivement fondées sur un traitement automatisé sans intervention humaine** : non

Tours, le 1^{er} octobre 2019

Responsable du traitement : Jean-Luc DUPONT

Nom du traitement : **Gestion administrative du personnel**

<p align="center">Note d'information individuelle relative à la mise en place d'un traitement de données personnelles</p>
--

Le 25 mai 2018 est entré en vigueur un nouveau règlement européen, relatif à la protection des données personnelles (RGPD) ; ce règlement a introduit de nouvelles dispositions concernant le traitement de vos données personnelles détenues par le SIEIL. Ainsi, l'employeur est tenu de vous informer individuellement lors de la mise en place d'un traitement de vos données personnelles.

Dans le cadre du traitement de données personnelles « **Gestion administrative du personnel** » en vigueur, veuillez donc trouver, en vertu de l'article 13 du RGPD, les informations suivantes :

- **Responsable du traitement** : Jean-Luc DUPONT - sieil@sieil37.fr
- **Déléguée à la protection des données** : Aude POUCE - rgpd@sieil37.fr
- **Finalités du traitement** : Gérer de manière administrative la carrière de l'agent
 - **Sous-finalité 1** : Gestion du dossier de carrière
 - **Sous-finalité 2** : Gestion des absences
 - **Sous-finalité 3** : Gestion du temps de travail
- **Base juridique du traitement** : obligations légales et réglementaires
- **Destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel** :
 - **SIEIL** : service RH, service Comptabilité, Direction, responsables de service
 - **Externe** : centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour l'établissement de la paie et le suivi de carrière, Paierie départementale d'Indre-et-Loire, caisses de retraite, MNT, CNAS
- **Transfert en dehors de l'UE** : non
- **Durée de conservation de vos données personnelles** :
 - **Gestion du dossier de carrière** : 80 ans à compter de la date de naissance de l'agent
 - **Gestion des absences** : 5 ans
 - **Gestion du temps de travail** : 2 ans
- **Rappel de vos droits** :
 - Droit à l'accès et à l'obtention de la copie de vos données personnelles
 - Droit à la rectification et à l'effacement de vos données personnelles
 - Droit à la portabilité de vos données personnelles
 - Droit d'opposition au traitement pour motif légitime et droit de limitation du traitement
 - Droit de retirer votre consentement (*uniquement quand le traitement est fondé à l'origine sur le consentement du salarié*)
 - Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- **Décisions exclusivement fondées sur un traitement automatisé sans intervention humaine** : non

Tours, le 1^{er} octobre 2019

Responsable du traitement : Jean-Luc DUPONT

Nom du traitement : **Gestion de la paie**

<p align="center">Note d'information individuelle relative à la mise en place d'un traitement de données personnelles</p>
--

Le 25 mai 2018 est entré en vigueur un nouveau règlement européen, relatif à la protection des données personnelles (RGPD) ; ce règlement a introduit de nouvelles dispositions concernant le traitement de vos données personnelles détenues par le SIEIL. Ainsi, l'employeur est tenu de vous informer individuellement lors de la mise en place d'un traitement de vos données personnelles.

Dans le cadre du traitement de données personnelles « **Gestion de la paie** » en vigueur, veuillez donc trouver, en vertu de l'article 13 du RGPD, les informations suivantes :

- **Responsable du traitement** : Jean-Luc DUPONT - sieil@sieil37.fr
- **Déléguée à la protection des données** : Aude POUCE - rgpd@sieil37.fr
- **Finalités du traitement** : Gestion de la paie
 - **Sous-finalité 1** : Gestion de la paie des agents publics ou assimilés
 - **Sous-finalité 2** : Gestion de la paie des salariés sous régime de droit privé
- **Base juridique du traitement** : obligations légales et réglementaires
- **Destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel** :
 - **SIEIL** : Ressources humaines et Comptabilité
 - **Externe** : Centre de gestion d'Indre-et-Loire, Paierie départementale d'Indre-et-Loire, organismes sociaux (impôts, CAF...)
- **Transfert en dehors de l'UE** : non
- **Durée de conservation de vos données personnelles** :
 - **Paie** : 80 ans à compter de la date de naissance de l'agent
 - **Déplacements et heures supplémentaires** : 10 ans
- **Rappel de vos droits** :
 - Droit à l'accès et à l'obtention de la copie de vos données personnelles
 - Droit à la rectification et à l'effacement de vos données personnelles
 - Droit à la portabilité de vos données personnelles
 - Droit d'opposition au traitement pour motif légitime et droit de limitation du traitement
 - Droit de retirer votre consentement (*uniquement quand le traitement est fondé à l'origine sur le consentement du salarié*)
 - Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- **Décisions exclusivement fondées sur un traitement automatisé sans intervention humaine** : non

Tours, le 1^{er} octobre 2019

Responsable du traitement : Jean-Luc DUPONT

Nom du traitement : **Gestion des badges**

<p align="center">Note d'information individuelle relative à la mise en place d'un traitement de données personnelles</p>
--

Le 25 mai 2018 est entré en vigueur un nouveau règlement européen, relatif à la protection des données personnelles (RGPD) ; ce règlement a introduit de nouvelles dispositions concernant le traitement de vos données personnelles détenues par le SIEIL. Ainsi, l'employeur est tenu de vous informer individuellement lors de la mise en place d'un traitement de vos données personnelles.

Dans le cadre du traitement de données personnelles « **Gestion des badges** » en vigueur, veuillez donc trouver, en vertu de l'article 13 du RGPD, les informations suivantes :

- **Responsable du traitement** : Jean-Luc DUPONT - sieil@sieil37.fr
- **Déléguée à la protection des données** : Aude POUCE - rgpd@sieil37.fr
- **Finalités du traitement** :
 - **Sous-finalité 1** : Gestion du temps de travail
 - **Sous-finalité 2** : Gestion des congés
 - **Sous-finalité 3** : Gestion des accès
- **Intérêts légitimes poursuivis par le SIEIL** : La remise d'un badge à chaque agent, élu, personnel de nettoyage permet en premier lieu de gérer le temps de travail. En effet, la badgeuse génère les heures supplémentaires, le nombre de chèques déjeuner attribué pour chaque agent. Le logiciel KELIO permet également de faire les demandes d'absences via le portail, permettant ainsi aux responsables de service de gérer les plannings et les équipes. Chaque badge est paramétré pour l'accès aux différentes portes du SIEIL via plusieurs profils configurés. Cela permet également de savoir en temps réel, qui se trouve présent dans les locaux du SIEIL, notamment en cas d'incident (incendie, évacuation, confinement...).
- **Destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel** :
 - **SIEIL** : Ressources humaines, responsables de service, Direction
 - **Externe** : prestataire de la badgeuse (BODET SOFTWARE)
- **Transfert en dehors de l'UE** : non
- **Durée de conservation de vos données personnelles** :
 - **Gestion du temps de travail** : 5 ans
 - **Gestion des chèques déjeuner ; heures supplémentaires** : 10 ans
 - **Gestion des congés** : 2 ans
 - **Gestion des accès** : 3 mois
- **Rappel de vos droits** :
 - Droit à l'accès et à l'obtention de la copie de vos données personnelles
 - Droit à la rectification et à l'effacement de vos données personnelles
 - Droit à la portabilité de vos données personnelles
 - Droit d'opposition au traitement pour motif légitime et droit de limitation du traitement
 - Droit de retirer votre consentement (*uniquement quand le traitement est fondé à l'origine sur le consentement du salarié*)
 - Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

- **Décisions exclusivement fondées sur un traitement automatisé sans intervention humaine : non**

Tours, le 1^{er} octobre 2019

Responsable du traitement : Jean-Luc DUPONT

Nom du traitement : **Gestion de la vidéoprotection**

<p align="center">Note d'information individuelle relative à la mise en place d'un traitement de données personnelles</p>
--

Le 25 mai 2018 est entré en vigueur un nouveau règlement européen, relatif à la protection des données personnelles (RGPD) ; ce règlement a introduit de nouvelles dispositions concernant le traitement de vos données personnelles détenues par le SIEIL. Ainsi, l'employeur est tenu de vous informer individuellement lors de la mise en place d'un traitement de vos données personnelles.

Dans le cadre de la mise en place du traitement de données personnelles « **Gestion de la vidéoprotection** » en vigueur depuis 2019, veuillez donc trouver, en vertu de l'article 13 du RGPD, les informations suivantes :

- **Responsable du traitement** : Jean-Luc DUPONT - sieil@sieil37.fr
- **Déléguée à la protection des données** : Aude POUCE - rgpd@sieil37.fr
- **Finalités du traitement** : Assurer la protection et l'intégrité du personnel et des locaux du SIEIL
- **Intérêts légitimes poursuivis par le SIEIL (si nécessaire)** : Assurer la protection et l'intégrité du personnel et des locaux du SIEIL
- **Destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel** : Direction du SIEIL
- **Transfert en dehors de l'UE** : non
- **Durée de conservation de vos données personnelles** : 7 jours
- **Rappel de vos droits** :
 - Droit à l'accès et à l'obtention de la copie de vos données personnelles
 - Droit à la rectification et à l'effacement de vos données personnelles
 - Droit à la portabilité de vos données personnelles
 - Droit d'opposition au traitement pour motif légitime et droit de limitation du traitement
 - Droit de retirer votre consentement (*uniquement quand le traitement est fondé à l'origine sur le consentement du salarié*)
 - Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- **Décisions exclusivement fondées sur un traitement automatisé sans intervention humaine** : non

Tours, le 1^{er} octobre 2019

Responsable du traitement : Jean-Luc DUPONT

Nom du traitement : **Gestion des archives via LIGEO**

<p align="center">Note d'information individuelle relative à la mise en place d'un traitement de données personnelles</p>
--

Le 25 mai 2018 est entré en vigueur un nouveau règlement européen, relatif à la protection des données personnelles (RGPD) ; ce règlement a introduit de nouvelles dispositions concernant le traitement de vos données personnelles détenues par le SIEIL. Ainsi, l'employeur est tenu de vous informer individuellement lors de la mise en place d'un traitement de vos données personnelles.

Dans le cadre du traitement de données personnelles « **Gestion des archives via LIGEO** » en vigueur depuis juillet 2017, veuillez donc trouver, en vertu de l'article 13 du RGPD, les informations suivantes :

- **Responsable du traitement** : Jean-Luc DUPONT - sieil@sieil37.fr
- **Déléguée à la protection des données** : Aude POUCE - rgpd@sieil37.fr
- **Finalités du traitement** : permettre une gestion, une conservation et une communication des archives conformes à la réglementation des archives publiques
- **Base juridique du traitement** : Code du Patrimoine
- **Destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel** :
 - services Archives et SIG/Informatique
- **Transfert en dehors de l'UE** : non
- **Durée de conservation de vos données personnelles** : 2 ans
- **Rappel de vos droits** :
 - Droit à l'accès et à l'obtention de la copie de vos données personnelles
 - Droit à la rectification et à l'effacement de vos données personnelles
 - Droit à la portabilité de vos données personnelles
 - Droit d'opposition au traitement pour motif légitime et droit de limitation du traitement
 - Droit de retirer votre consentement (*uniquement quand le traitement est fondé à l'origine sur le consentement du salarié*)
 - Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- **Décisions exclusivement fondées sur un traitement automatisé sans intervention humaine** : non

Tours, le 1^{er} octobre 2019

Responsable du traitement : Jean-Luc DUPONT

Nom du traitement : **Gestion des formations archives**

<p align="center">Note d'information individuelle relative à la mise en place d'un traitement de données personnelles</p>
--

Le 25 mai 2018 est entré en vigueur un nouveau règlement européen, relatif à la protection des données personnelles (RGPD) ; ce règlement a introduit de nouvelles dispositions concernant le traitement de vos données personnelles détenues par le SIEIL. Ainsi, l'employeur est tenu de vous informer individuellement lors de la mise en place d'un traitement de vos données personnelles.

Dans le cadre du traitement de données personnelles « **Gestion des formations archives** » en vigueur depuis janvier 2018, veuillez donc trouver, en vertu de l'article 13 du RGPD, les informations suivantes :

- **Responsable du traitement** : Jean-Luc DUPONT - sieil@sieil37.fr
- **Déléguée à la protection des données** : Aude POUCE - rgpd@sieil37.fr
- **Finalités du traitement** : assurer une formation régulière des agents sur le classement et l'archivage de leurs dossiers ; ainsi qu'une utilisation optimale de Ligeo Gestion. Les formations concernent également deux autres progiciels métiers : Kolok (gestion du courrier) et iXBus (parapheur électronique, contrôle de légalité, gestion des convocations).
- **Base juridique du traitement** : obligations légales et réglementaires
- **Destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel** :
 - services Archives et RH
- **Transfert en dehors de l'UE** : non
- **Durée de conservation de vos données personnelles** : 5 ans
- **Rappel de vos droits** :
 - Droit à l'accès et à l'obtention de la copie de vos données personnelles
 - Droit à la rectification et à l'effacement de vos données personnelles
 - Droit à la portabilité de vos données personnelles
 - Droit d'opposition au traitement pour motif légitime et droit de limitation du traitement
 - Droit de retirer votre consentement (*uniquement quand le traitement est fondé à l'origine sur le consentement du salarié*)
 - Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- **Décisions exclusivement fondées sur un traitement automatisé sans intervention humaine** : non

Tours, le 1^{er} octobre 2019

Responsable du traitement : Jean-Luc DUPONT

Nom du traitement : **Gestion de l'administration logicielle (Kolok, iXBus et Ligeo Gestion)**

<p align="center">Note d'information individuelle relative à la mise en place d'un traitement de données personnelles</p>
--

Le 25 mai 2018 est entré en vigueur un nouveau règlement européen, relatif à la protection des données personnelles (RGPD) ; ce règlement a introduit de nouvelles dispositions concernant le traitement de vos données personnelles détenues par le SIEIL. Ainsi, l'employeur est tenu de vous informer individuellement lors de la mise en place d'un traitement de vos données personnelles.

Dans le cadre du traitement de données personnelles « **Gestion de l'administration logicielle** » en vigueur depuis juillet 2017, veuillez donc trouver, en vertu de l'article 13 du RGPD, les informations suivantes :

- **Responsable du traitement** : Jean-Luc DUPONT - sieil@sieil37.fr
- **Déléguée à la protection des données** : Aude POUCE - rgpd@sieil37.fr
- **Finalités du traitement** : permettre la gestion des utilisateurs, de leurs profils et de leurs habilitations
- **Base juridique du traitement** : obligations légales et réglementaires
- **Destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel** :
 - services Archives et SIG/Informatique
- **Transfert en dehors de l'UE** : non
- **Durée de conservation de vos données personnelles** : 2 ans
- **Rappel de vos droits** :
 - Droit à l'accès et à l'obtention de la copie de vos données personnelles
 - Droit à la rectification et à l'effacement de vos données personnelles
 - Droit à la portabilité de vos données personnelles
 - Droit d'opposition au traitement pour motif légitime et droit de limitation du traitement
 - Droit de retirer votre consentement (*uniquement quand le traitement est fondé à l'origine sur le consentement du salarié*)
 - Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- **Décisions exclusivement fondées sur un traitement automatisé sans intervention humaine** : non

ATTESTATION DE REMISE DU LIVRET RGPD

Je soussigné(e),

Atteste avoir reçu ce jour le livret « La gestion de vos données personnelles au SIEIL », délivré par

A TOURS,

Le,

Signature de l'agent